

Guide de la Rentrée scolaire

2024-2025

LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE POUR DÉPOSER SES ENFANTS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

► Ne pas stationner :

- Sur un trottoir
- Sur un passage piéton
- Sur une place réservée aux personnes à mobilités réduites
- En double file

Ces infractions sont verbalisables par les policiers municipaux ou les ASVP. Vous risquez une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 135€.

► Ne pas stationner son véhicule sans penser aux enfants :

- Un véhicule mal garé peut entraîner des conséquences graves car :
- Le champ de vision d'un enfant est moitié moins large que celui d'un adulte
 - 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir un véhicule en mouvement
 - Le risque d'accident est donc multiplié
- La sécurité des enfants dépend de nos comportements d'adultes.

► Le plan Vigipirate est toujours actif :



Il est donc important de ne pas laisser un véhicule sur des emplacements interdits.

Cela peut déclencher un processus de sécurisation important (ex : évacuation de l'école, mis en fourrière du véhicule).

Respectez les consignes des policiers municipaux, des ASVP et des ASPE qui encadrent les entrées et sorties d'écoles tout au long de l'année. Ils sont là pour votre sécurité et celle de vos enfants.

**POUR CONTACTER
LA POLICE MUNICIPALE
☎ 36 20**



SOMMAIRE



ÉDITO	4
LES ÉCOLES	5
LES ACCUEILS DE LOISIRS	6
LA RESTAURATION	7
LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)	9
LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS	10
PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION	12
LES CHIFFRES CLÉS	13
LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES	14
LA MUNICIPALITÉ AU CŒUR DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE	16
LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES	18
CALENDRIER DES VACANCES	19
CONTACTS UTILES	19

MOBILISÉS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Carrières-sous-Poissy, Carrières,

Liberté, Égalité, Fraternité : si cette devise est gravée au fronton de nos établissements scolaires, c'est parce que l'école est au cœur de notre idéal démocratique, de notre pacte républicain, mais aussi et surtout parce que c'est là que se construit l'avenir de notre Nation, à travers la formation et l'éducation des citoyennes et des citoyens de demain.



Votre équipe municipale.

C'est pourquoi la municipalité, en soutien à l'Éducation nationale, poursuit ses efforts pour offrir aux jeunes Carrièresoises et Carrièresois une éducation de qualité, complète et plurielle, qui leur permette d'exprimer pleinement leur potentiel et garantisse à toutes et tous les mêmes chances de réussite.

Ce guide édité chaque année vise à vous aider au quotidien dans votre rôle de parents d'élèves en vous présentant les différents acteurs de la communauté scolaire et les dispositifs mis en place pour accompagner vos enfants. Profitons-en pour remercier l'ensemble des professionnels, enseignants, animateurs, agents de restauration et ATSEM pour les plus petits qui sont mobilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Nous espérons que ce guide vous sera utile et nous adressons aux 2 742 écoliers et écolières de Carrières-sous-Poissy tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire !

Mobilisés à vos côtés,

Eddie Aït

Maire

Vice-président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



ÉCOLES MATERNELLES

École Le Parc

236, rue Ernest-Jolly – 01 39 75 08 31

École Champfleury

149, rue Champfleury – 01 39 22 36 39

École Les Cigognes

89, avenue Pierre-de-Coubertin – 01 75 86 10 09

École Les Goélands

633, rue Maurice-Berteaux – 01 30 06 65 30

École Les Dahlias

340, rue Daniel-Blervaque – 01 30 74 69 50

École Frédéric-Mistral

345, rue des Écoles – 01 39 65 13 42

École maternelle

Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide-Briand – 01 39 79 90 69

École maternelle Les Bords-de-Seine, site Yannick-Noah

633, rue des Fleurs – 01 39 79 90 69

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École Le Centre

270, Grande Rue – 01 39 74 63 95

École Champfleury

113, rue Champfleury – 01 39 22 36 69

École Bertrand-Du Guesclin

633, rue Maurice-Berteaux – 01 30 06 65 35



École Robert-Surcou.

633, rue Maurice-Berteaux – 01 30 06 65 33

École Louis-Pasteur

129, rue des Écoles – 01 39 65 23 68

École Jean-Giono

341, rue des Écoles – 01 39 22 36 40

École élémentaire

Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide-Briand – 01 39 79 90 69

Horaires d'ouverture :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'exception des écoles Pasteur,

Le Centre, Les Bords-de-Seine maternelle

et Yannick-Noah : de 8h40 à 11h40

et de 13h40 à 16h40

**ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**

Collège Claude-Monet

299, avenue de l'Hautil – 01 39 74 43 28

Collège Flora-Tristan

595, rue Pasteur – 01 30 06 32 70



LES ACCUEILS DE LOISIRS

LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 3 à 6 ans, les mercredis en demi-journée ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence et du lieu de scolarité.

LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 6 à 11 ans, les mercredis en demi-journée ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

Horaires d'ouverture :

Formule journée de 7h à 19h

Formule matinée de 7h à 13h30
(repas inclus)

Formule après-midi de 13h30 à 19h
(dès 13h pour les accueils de loisirs maternels)

L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence et du lieu de scolarité.



ZOOM SUR...



Le métier d'animateur, qu'est-ce que c'est ?

L'animateur est un agent municipal employé au bien-être de l'enfant. Il s'occupe des jeunes carriérois lors des temps périscolaires comme le matin avant l'école, durant la pause méridienne, le soir après la classe, ou encore les mercredis et pendant les vacances scolaires. Créatif et ingénieux, il crée et anime des ateliers de toutes sortes : manuels, créatifs, pédagogiques, culturels... Son rôle principal est de veiller à l'intégration de l'enfant. Il est un acteur important du développement personnel des jeunes et de leur épanouissement.



LA RESTAURATION



Conformément à ses engagements, la municipalité propose une alimentation durable et qualitative avec des menus intégrant 50 % de produits labellisés dont 20 % de bio avec plus de produits régionaux et une diversification des sources de protéines avec deux menus végétariens par semaine. Chaque année, la Ville fournit 340 000 repas aux écoliers carriérois. Une attention toute particulière est portée aux questions de sécurité alimentaire, les protocoles PAI et la qualité des prestations. En ce sens, la Ville s'adjoit les services d'une diététicienne pour l'élaboration des menus.

3 types de repas sont proposés :

- Un repas classique
- Un repas de substitution sans viande porcine ou sans viande
- Un repas végétarien deux fois par semaine

Dans un souci de lutte contre le gaspillage et d'équilibre alimentaire, les menus servis sont élaborés sur la base de 4 composantes à savoir : le plat garni est accompagné

par 1 entrée et 1 laitage / fromage, ou 1 entrée et 1 dessert ou 1 laitage / fromage et un dessert

SON FONCTIONNEMENT

Le service de la Restauration municipale est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30. Les repas sont pris dans les restaurants des écoles.

Les enfants des écoles maternelles sont servis à table et ceux des élémentaires déjeunent en self, sauf pour les sites Louis-Pasteur et Yannick-Noah.

Le service de la Restauration municipale est partiellement externalisé. La société Elios fournit en liaison froide les repas à destination des restaurants des écoles Le Parc, Les Cigognes, Le Centre, Les Dahlias, Louis-Pasteur, Yannick-Noah).

Les équipes de la Ville fabriquent, sur les trois sites de production de Champfleury Bretagne, et Bords-de-Seine, les repas pour leur propre consommation et le groupe Provence (Jean-Giono et Frédéric-Mistral).

Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer suffisamment pour aborder le reste de la journée dans de bonnes conditions, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de faire connaissance avec de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de la vie en collectivité. Les équipes d'animation et le personnel ATSEM en maternelle sont chargés de l'encadrement, de l'accompagnement et l'apprentissage aux gestes du « *bien manger* » des enfants pendant le repas et proposent des activités de loisirs sur le temps de la pause méridienne.

DES CANTINES SANS PLASTIQUE ET ANTI-GASPILLAGE

Signataire des chartes « *cantines sans plastique* », « *Ville anti-gaspi* » et L214 sur le bien-être animal, la Ville attache une importance particulière aux questions liées au gaspillage alimentaire et au tri des déchets (des tables de tri ont été mises en place dans chaque cantine). Après le retrait

des plastiques en 2022, des opérations pédagogiques sont régulièrement proposés aux écoliers dans le but de les sensibiliser et de les faire gagner en autonomie sur ces questions. L'objectif est de diminuer de 50% le gaspillage alimentaire et surtout de permettre aux plus jeunes d'avoir le geste citoyen du tri.

ZOOM SUR...

L'agent de la restauration municipale, c'est celui qui me sert mon repas ?

Oui, mais pas que ! Il est là pour m'accueillir avec le sourire, me conseiller à prendre un repas complet, équilibré et diététique. Son rôle est également de gérer les espaces de restauration où mangent chaque jour plus de 2000 enfants. En lien avec le fournisseur de denrées alimentaires, il concocte les menus de la semaine et les prépare dans de grandes cuisines appelées les cuisines centrales. Dites-lui bonjour et merci, elle ou il sera content.

App' Table

VOUS VOULEZ TOUT SAVOIR SUR LA CANTINE DE VOS ENFANTS ?

DÉCOUVREZ ET TÉLÉCHARGEZ APP'TABLE

JE TÉLÉCHARGE L'APPLICATION



apptable.ejor.com



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire...

Ce projet est un document écrit élaboré à la demande de la famille qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire.

L'ÉTABLISSEMENT DU P.A.I

- Contacter le Centre Médico Scolaire (C.M.S) afin d'obtenir les documents relatifs à la mise en place du P.A.I
- La famille complète et signe le P.A.I et fait remplir le protocole d'urgence par son médecin traitant. Elle retourne ensuite les documents au C.M.S par courrier ou par mail
- Le médecin scolaire signe le P.A.I et retourne l'original à l'école pour signature et en conserve une copie
- La directrice ou le directeur d'école signe le PAI pour application sur les temps scolaires et communique l'exemplaire signé à la famille
- La famille transmet ensuite cet exemplaire au service des Affaires scolaires pour transmission à Monsieur le maire pour signature.

Le service des Affaires scolaires en garde une copie signée par toutes les parties et doit en transmettre une au directeur périscolaire et extrascolaire de l'école fréquentée par l'enfant.

Ce document est applicable pour la durée de la scolarité en école maternelle et doit être renouvelé lorsque l'enfant entre en Cours Préparatoire. Le renouvellement se fait également s'il y a un changement de traitement ; à défaut, il se poursuit comme l'année précédente.



LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS

QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ET À QUOI SERT-IL ?

C'est l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année civile. Le quotient familial permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ET QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Il prend en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la CAF. Toutes les familles habitant à Carrières-sous-Poissy peuvent en bénéficier.

COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT ?

- Réunissez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu ainsi que l'ensemble des attestations de paiement des prestations CAF.
- Vous pouvez le faire calculer par le service Affaires scolaires ou service Accueils périscolaires et de loisirs par mail à inscription@carrieres-sous-poissy.fr en envoyant les documents ou bien en vous rendant sur place
- Vous pouvez également le faire via le portail Famille des Démarches Numériques

LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS :

Il est vivement conseillé de régler en ligne, sans besoin de vous déplacer, à l'horaire qu'il vous convient. Le règlement peut être aussi effectué auprès du service de la Régie des recettes (Hôtel de Ville - rdc) aux horaires suivants sur rendez-vous : www.carrieres-sous-poissy.fr/prendre-un-rendez-vous-avec-un-service

Lundi et jeudi : 8h30-12h/13h45-16h

Mercredi : 8h30-12h/13h45-19h

Mardi et vendredi : 8h30-12h

Une facture unique regroupe les différentes activités municipales (périscolaire, scolaire, crèche, théâtre, ...).

Les factures sont payables à terme échu avec une date limite de paiement fixée au 30 ou 31 de chaque mois. Toute facture non réglée au 1^{er} du mois suivant ne pourra plus être encaissée par la Régie centrale et fera l'objet d'un titre de recette à régler au Trésor Public.

LES MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Directement en ligne, par carte bancaire, via Paybox, à partir du portail Famille des Démarches Numériques
- Par prélèvement automatique : le prélèvement est effectué le 20 du mois. Il est mis en place pour une année et renouvelé par tacite reconduction.
- Par chèque emploi service universel (CESU) : conformément à l'article L1271-1 du code du travail et l'article L2324-1 du code de la santé publique, les CESU sont acceptés pour les prestations suivantes : crèche, accueil de loisirs (ALSH) et accueil périscolaire. ATTENTION, les CESU dématérialisés ne sont pas acceptés.
- Par chèque à l'ordre de la régie des recettes

Tranche de quotient	Quotient familial	Tarifs restauration	Tarifs études surveillées	Tarifs périscolaires		Tarifs accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires		
				Accueil maternel du matin ou de l'après-midi ou accueil élémentaire du matin	Accueil élémentaire de l'après-midi	Journée	½ journée matin avec repas	½ journée après-midi sans repas
1	Inférieur à 475€	1,73€	1,14€	1,10€	0,55€	5,24€	3,49€	2,33€
2	De 475,01€ à 760€	2,08€	1,76€	1,32€	0,65€	6,69€	4,46€	3,17€
3	De 760,01€ à 950€	2,43€	2,23€	1,54€	0,75€	8,35€	5,58€	3,85€
4	De 950,01€ à 1 334€	2,78€	2,43€	1,76€	0,85€	9,84€	6,55€	4,69€
5	De 1 334,01€ à 1 980€	3,14€	2,61€	1,98€	0,95€	10,87€	7,25€	5,20€
6	Supérieur à 1 980€	3,51€	3,43€	2,24€	1,12€	11,70€	7,79€	5,40€
Hors commune	–	4,52€	3,52€	3,52€	2,01€	12,66€	8,52€	5,58€



PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, les inscriptions concernent les enfants nés en 2022 rentrant en petite section de maternelle, en CP ou venant d'emménager sur la Ville. L'école maternelle Les Dahlias dispose d'une classe de toute petite section (18 places). Elle peut accueillir des enfants nés jusqu'au 31 mars 2023 résidant dans les quartiers Bords-de-Seine et Saint-Louis, sous réserve des places disponibles et après étude du dossier.

Étape 1 : 26 décembre 2024 au 16 février 2025

- Prendre rendez-vous avec le service Affaires scolaires via le site internet de la Ville
- Lorsque la date de votre rendez-vous est fixée, venez avec les documents suivants : livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, les pièces d'identité des parents, votre numéro d'allocataire CAF, une attestation de domicile de moins de trois mois, le carnet de santé de l'enfant et si divorce il y a, présentez le jugement.

Étape 2 : à partir du mois de mai 2025

- Vous serez informés de l'école d'affectation de votre enfant

Étape 3 : avant les vacances d'été

- Prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour finaliser l'inscription



ZOOM SUR...



Les démarches numériques, qu'est-ce que c'est ?

Rapide, accessible 24h/24 et 7j/7, conçu pour simplifier la vie des familles, cet espace numérique permet de :

- Consulter et mettre à jour le dossier famille
- Inscrire votre enfant à une activité périscolaire, ou annuler une inscription
- Payer en ligne et consulter votre facture dans un espace sécurisé
- Disposer d'informations pratiques ou actualités concernant les activités (menus scolaires, programmes d'activités des mercredis...)

Et bien d'autres choses encore...

N'hésitez pas à contacter les services des Affaires scolaires / Accueils périscolaires et de loisirs si vous souhaitez un appui pour créer votre compte.



POUR L'INSCRIPTION À LA CANTINE, AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les activités périscolaires et extrascolaires regroupent l'accueil du matin, du soir, la restauration du midi, les études surveillées, les mercredis et les vacances scolaires. Les inscriptions se font en ligne via le portail famille des Démarches Numériques, vous aurez besoin de réunir les documents suivants :

- La fiche d'inscription que vous trouverez sur le site internet de la Ville
- Le dernier avis d'imposition
- La dernière attestation de paiement des prestations familiales
- Le jugement de divorce ou de séparation pour les parents divorcés ou séparés

Si vous ne pouvez pas faire l'inscription via le portail Famille des Démarches Numériques, prenez rendez-vous avec le service des Affaires scolaires, Accueils périscolaires et de loisirs pour réaliser l'inscription.

Pour l'accueil périscolaire, la restauration du midi, les études surveillées ou les mercredis, toute demande de modification ou d'annulation doit être faite sur votre espace personnel du portail famille au plus tard la veille jusqu'à minuit, sous réserve de places disponibles.



LES CHIFFRES CLÉS

MATERNELLE

1 132 élèves en maternelles
41 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)
7 écoles maternelles
52 classes
5 ouvertures de classe dans le cadre du dédoublement des Grandes sections

ÉLÉMENTAIRE

1 610 élèves en élémentaires
7 écoles élémentaires
83 classes
2 ouvertures de classe

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

150 ordinateurs mis à disposition aux enseignants
110 tableaux (TNI), équipements (ENI) et vidéoprojecteurs (VNI) interactifs
45 tablettes dans les écoles maternelles

PÉRISCOLAIRE

8 structures périscolaires et extrascolaires
1 345 enfants accueillis
14 directeurs
64 animateurs

RESTAURATION

340 000 repas servis par an
14 restaurants scolaires
2 cuisines centrales
40 agents
2 menus végétariens par semaine
1 menu sans viande par jour
50 protocoles d'accueil individualisé par jour
50 % de produits labélisés dont
20 % de bio
20 % de produits locaux
100 % de poissons issus de la pêche durable



LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES

LES KITS DE RENTRÉE



1 730 kits de fournitures scolaires sont distribués à tous les enfants des écoles élémentaires. Ils contiennent les éléments nécessaires pour bien commencer l'année.

« SAVOIR NAGER »

Conformément aux programmes scolaires, la Ville finance la mise en œuvre de séances de natation proposées aux classes de CP, CE2 et CM2. Un partenariat avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise permet la réservation de créneaux dans les piscines intercommunales ainsi que l'encadrement de l'activité aquatique par des maîtres-nageurs professionnels.

LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

Chaque année, la Ville propose aux écoles élémentaires des classes de découvertes dans son centre de vacances de Saint-Rémy-des-Landes, en lien avec l'Éducation nationale. Elles permettent aux élèves d'aborder différemment le programme scolaire, en fonction des projets pédagogiques menés par les enseignants.

ACTIONS CULTURELLES



Toute l'année, des activités sont organisées au sein de la Médiathèque Octave-Mirbeau ou bien dans les écoles. Les agents de la médiathèque proposent des actions en lien avec la lecture et les jeux. Des expositions peuvent être empruntées tout au long de l'année. L'École municipale de Musique intervient également avec des ateliers de découverte des instruments.

INTERVENTIONS SPORTIVES

Dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 », les éducateurs du service des Sports proposent, en concertation avec les équipes enseignantes, des ateliers dédiés à la découverte et à l'initiation à de nouvelles pratiques sportives.



SOUTIEN AUX PROJETS DES ÉCOLES

Dans le cadre de son soutien aux politiques éducatives, la Ville de Carrières-sous-Poissy finance des appels à projets à destination des écoles publiques.

- > Soutien aux projets en lien avec les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU.
- > Soutien aux projets en faveur de l'inclusion et de la prise en compte du handicap.
- > Soutien aux projets en faveur de l'apprentissage des valeurs républicaines (à destination des écoles élémentaires uniquement).
- > Promotion de la Francophonie.

Près de 40 000 euros de dotation complémentaire sont alloués aux écoles pour ces projets.

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

La Ville poursuit le déploiement de matériel numérique performant dans les écoles (tableaux numériques interactifs, tablettes) pour améliorer les conditions d'enseignement aux nouvelles technologies des élèves.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Labellisée « Ville Prudente » en décembre 2020, Carrières-sous-Poissy mène des actions de sensibilisation dans les écoles. Les agents de la Police municipale interviennent auprès des élèves pour les initier dès le plus jeune âge au Code de la route (441 interventions en 2023/2024).



PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE permet d'accompagner individuellement des enfants. Il réunit plusieurs actions phares comme le « coup de pouce-clé », l'aide scolaire renforcée et des ateliers spécifiques.

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

ZOOM SUR...

Des boîtes aux lettres « Les Papillons » pour libérer la parole



À l'initiative de la Ville et avec l'association « Les Papillons », les écoles élémentaires, les complexes sportifs et l'Accueil

de Loisirs Jeunes sont désormais équipés de boîtes aux lettres dites « Papillons ». Les mots postés par les enfants sont analysés par les psychologues de l'association. Selon la gravité, des signalements sont effectués à la Cellule de recueil des informations préoccupantes des Yvelines et au Procureur de la République.

Des bancs de l'amitié pour rompre la solitude



Installés dans chaque cour des écoles maternelles et élémentaires, les bancs de l'amitié sont conçus pour

que tous les enfants se sentant tristes ou esseulés puissent se signaler en s'y installant, se rendant ainsi visibles à leurs camarades.



LA MUNICIPALITÉ AU CŒUR DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Le dispositif « *Notre école, faisons-la ensemble* » est une initiative lancée par le ministère de l'Éducation nationale pour encourager la participation des élèves, des parents, des enseignants et des acteurs locaux dans la transformation et l'amélioration du cadre scolaire.

Les établissements scolaires sont invités à initier des projets participatifs en impliquant les élèves, leur famille et les structures municipales (médiathèque, périscolaire...). Ces projets peuvent prendre des formes variées, telles que la création d'espaces éducatifs innovants, des actions environnementales ou encore la mise en place de nouvelles activités éducatives.

La Ville de Carrières sous Poissy s'implique dans ces projets en assurant le portage financier. Ainsi, pendant l'année scolaire 2023-2024, ce partenariat entre la Ville et l'Éducation nationale a permis à deux projets de voir le jour : le premier à l'école maternelle Frédéric-Mistral, autour de la culture scientifique et



l'observation des insectes, l'autre à l'école maternelle Le Parc, autour de l'apprentissage par le jeu.

LE LABEL « CITÉS ÉDUCATIVES »



La Ville de Carrières-sous-Poissy a candidaté en juin 2024 au label « *Cités éducatives* ». Ce dispositif, lancé en 2019 par le ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec le ministère de la Ville et du Logement, vise à renforcer la coopération et les



actions entre les différents acteurs éducatifs dans des quartiers prioritaires afin de favoriser la réussite éducative des jeunes, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Les cités éducatives se fondent sur un partenariat local fort entre l'État, les collectivités territoriales, les associations, et les établissements scolaires.

Obtenir ce label, c'est inscrire l'ensemble des écoles, des collèges, des accueils périscolaires, des associations locales (...) dans plusieurs objectifs communs :

> Renforcer la capacité de l'école à jouer son rôle éducatif de manière inclusive, en lien étroit avec les familles et la société, tout en veillant à ce qu'elle reste un espace sacralisé d'épanouissement et d'égalité des chances pour tous.

> Promouvoir la continuité éducative entre l'école, les parents, les associations, les collectivités locales pour offrir un cadre éducatif cohérent et global aux enfants et aux jeunes. L'idée est aussi d'aider les parents à s'engager dans l'éducation de leurs enfants et à mieux comprendre les attentes de l'école.

> Améliorer la réussite scolaire mais aussi l'accès à la culture, au sport et à d'autres opportunités pour diversifier les horizons des jeunes.



LE CONSEIL DE L'ÉDUCATION ET L'ATELIER ALIMENTATION

Le Conseil local de l'éducation est une instance consultative sur les sujets relatifs aux affaires scolaires et périscolaires permettant d'aider les élus dans la mise en œuvre de leurs engagements : la sécurité aux abords des écoles, la mise en place des fournitures gratuites, la lutte contre le harcèlement...

Pour devenir membre du Conseil local de l'éducation, il faut avoir plus de 18 ans et habiter Carrières-sous-Poissy.

Le Conseil local de l'éducation est aussi sollicité dans le cadre de l'Atelier alimentation. Il est consulté pour échanger avec les élus sur les besoins nutritionnels, l'équilibre alimentaire, la végétalisation de la restauration, le fonctionnement et les défis de la restauration municipale.



ZOOM SUR...

Échanger pour avancer main dans la main

À l'initiative de la municipalité, « des Cafés des parents »



sont organisés dans les écoles de la Ville. Une occasion pour les parents d'élèves de pouvoir échanger en direct, de manière conviviale et chaleureuse avec le maire, les élus municipaux, les agents des services scolaire, périscolaire et des accueils de loisirs de la Ville.





LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES



L'ENTRETIEN DANS LES ÉCOLES

Si l'école est finie, les bâtiments scolaires, eux, restent ouverts pendant les congés d'été. En l'absence des écoliers, la Ville mobilise les agents de la Direction des Services techniques et certains prestataires pour préparer les conditions optimales d'enseignement en prévision de la rentrée : nettoyage des sols, réfection des peintures, réparations ou remplacements de matériels usés, achat et installation de mobilier, travaux dans les réfectoires scolaires.

Dans le même temps, les ATSEM des écoles maternelles sont à l'oeuvre pour nettoyer et entretenir le matériel éducatif, assurer l'hygiène des locaux.



ZOOM SUR...



La Régie Bâtiment du Centre technique municipal

Composé de 9 agents, le service Bâtiment intervient toute l'année pour entretenir le patrimoine bâti de la commune : espaces administratifs, complexes sportifs, établissements scolaires et culturels...

Pour répondre à l'ensemble des besoins, électriciens, maçons, plombiers, peintres et menuisiers se mobilisent 7 jours sur 7. Au-delà des urgences, ils interviennent dans les écoles pendant les vacances scolaires, et tout l'été, pour réaliser les travaux indispensables permettant une rentrée dans des conditions optimales.

Ces agents font aussi preuve de créativité, comme en témoigne la fabrication des boîtes à livres installées dans les différents quartiers de la Ville.



CALENDRIER DES VACANCES

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2024	Dès le 2 septembre 2024		
Vacances d'automne 2024	Du 19 octobre au 4 novembre 2024		
Vacances de fin d'année 2024	Du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver 2025	Du 26 février au 10 mars 2025	Du 8 au 24 février 2025	Du 15 février 3 mars 2025
Vacances de printemps 2025	Du 19 avril au 5 mai 2025	Du 5 au 22 avril 2025	Du 12 au 28 avril 2025
Pont de mai 2025	Le 30 mai 2025		
Vacances d'été 2025	Dès le 5 juillet 2025		



CONTACTS UTILES

Service des Affaires scolaires

service-scolaire@carrieres-sous-poissy.fr
01 39 22 36 11

Service des Accueils périscolaires et de loisirs

service.periscolaireloisirs@carrieres-sous-poissy.fr
01 39 22 36 66

Inscriptions à l'école et/ou au périscolaire

inscription@carrieres-sous-poissy.fr

Régie Centrale

regie@carrieres-sous-poissy.fr

Portail famille et démarches numériques

www.espace-citoyens.net/carrieres-sous-poissy





CARRIÈRES
SOUS - POISSY

